



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU TARN

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS
Service Gestion des Volontaires

Acte n° 2015-283

Arrêté portant reprise d'activité en qualité de sapeur-pompier volontaire

Le préfet du Tarn,
Chevalier de la Légion d'honneur,

- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,
- VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure,
- VU l'arrêté du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Tarn, en date du 19 février 2015, portant suspension d'engagement d'office du lieutenant Thierry BOUREAU du 9 octobre 2014 au 20 janvier 2015,
- VU le certificat d'aptitude délivré par le médecin-lieutenant-colonel Thierry MICHEL en date du 19 janvier 2015,
- SUR proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du TARN,

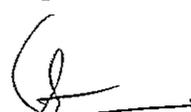
Arrête :

Article 1er : Il est mis fin à la suspension d'engagement du lieutenant Thierry BOUREAU, sapeur-pompier volontaire affecté au centre de secours de REALMONT, à compter du 19 janvier 2015.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du TARN, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn et de la préfecture du Tarn.

Albi, le 26 MAI 2015

Le préfet


Thierry GENTILHOMME



le président


Michel BENOIT

Délais et voies de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux
Devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification.

81013 ALBI Cedex 09 - Standard : 05 63 45 61 61 - FAX : 05 63 45 60 20
www.tarn.gouv.fr